



RÉSIDENCE ARTISTIQUE POUR LES DIPLÔMÉS DE L'ESADTPM APPEL À CANDIDATURE 2021

COPRODUCTION ENTRE VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE ET L'ÉCOLE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Depuis 2007, **voyons voir | art contemporain et territoire** accompagne les artistes et développe un programme de résidences de recherche et de création et des actions d'éducation artistique sur des territoires habituellement peu irrigués par l'offre culturelle. L'association propose de nouvelles approches des sites, des paysages, du patrimoine et des situations. Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant. La présence d'artistes et de commissaires sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu en le valorisant.

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée est un établissement public de coopération culturelle, ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en art. L'école prépare ses étudiants au Diplôme national d'art (DNA, BAC+3, valant grade Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, BAC+5, valant grade Master). De plus l'école mène des activités de diffusion et de recherche dans le domaine de la création contemporaine, organise des conférences et des colloques. Elle valorise le travail de ses étudiants et de ses diplômés à travers des programmes de résidences et de rencontres avec des professionnels de l'art. Elle a également une galerie attenante à l'école. Elle met en place des actions artistiques visant à garantir l'égal accès de tous à la culture en participant à des événements dans la ville et la région.

Pour ce premier partenariat et dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, topologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, l'association voyons voir et l'ESADTPM offrent la possibilité à un.e artiste de :

- évoluer dans un territoire exceptionnel au pied de la montagne Sainte Victoire ;
- disposer d'une bourse de production, d'un logement et d'un espace de travail
- bénéficier d'un accompagnement dans son processus de production avec un.e commissaire sélectionné.e, en vue d'un échange constructif et d'un regard indépendant sur le travail ;
- participer à la sensibilisation des habitants de Rousset et des environs et des différents publics à l'art contemporain.

SPÉCIFICITÉS

Voyons voir | art contemporain et territoire accueillera le.la résident.e diplômé.e de l'ESADTPM au Domaine du Défend à Rousset, **de façon concomitante à l'accueil d'un.e commissaire et de deux artistes** récemment diplômé.e.s des écoles supérieures d'art et de design d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Cette résidence permettra **deux moments de monstration** du travail, dans un premier temps à la fin de la résidence lors d'une **restitution** / rencontre avec le public **en mai** dans le cadre du Printemps de l'art contemporain et lors d'une **exposition** du travail plastique des trois artistes et de l'investissement du. de la commissaire à Toulon entre **fin 2021 et début 2022**.

CONDITIONS

L'artiste doit être diplômé.e d'un DNSEP de l'école supérieure d'art et de design de Toulon depuis moins de 5 ans (diplômés entre 2015 et 2020).

L'artiste sélectionné.e bénéficiera :

- d'une bourse de **2000 euro brut** soumise à précompte MDA/Agessa si nécessaire, incluant les frais de productions, les honoraires/droits d'auteur (sur production d'une facture) .
- d'une participation aux **frais de transport à hauteur de 250€**, sur présentation des justificatifs.
- de l'accompagnement d'un.e commissaire

DÉROULÉ

La durée de la résidence est d'environ **5 semaines au Domaine du Défend à Rousset** (20km d'Aix-en-Provence, 40 km de Marseille, au pied de la Sainte Victoire)

PLANNING PRÉVISIONNEL

> **De fin avril/début mai à fin mai/début juin 2021**

Restitution : fin mai dans le cadre du Printemps de l'art contemporain

Le calendrier sera défini plus précisément en concertation commune.

SÉLECTION

La sélection sera opérée par le.a commissaire sélectionné.e, l'équipe de voyons voir, ainsi qu'un.e représentant.e de chacune des trois écoles d'art - Marseille, Aix-en-Provence et Toulon).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être composé :

- d'un portfolio avec CV
- des premières pistes de recherches présentant au jury les motivations du candidat et la pertinence de la résidence dans son travail
- d'un justificatif du statut permettant au candidat d'émettre une facture.

Le tout au format pdf (idéalement rassemblé en un seul pdf). Préciser également dans le titre du document et du mail NOM Prénom ESADTPM

LIEU D'ACCUEIL

Le Domaine du Défend est une ancienne station séricicole et site agricole disposant d'une immense bastide rustique typique du style provençal. La fratrie Coutagne qui possède ce domaine vit sur place mais une aile sera réservée aux résidents, leur assurant une indépendance vis à vis de leurs hôtes.

L'espace est composé :

- d'un espace de travail dédié avec bureau et connexion internet,
 - d'une chambre individuelle,
 - d'une cuisine, salle à manger et sanitaires (commun aux quatre résidents),
 - d'un accès autonome et un extérieur.
- > visuels page 3

Ce moment commun doit permettre aux résidents de bénéficier d'un regard sur leur travail et d'un accompagnement dans leurs recherches. Il s'agit, en effet, pour les artistes de mener de front leur recherche personnelle tout en participant à l'expérience commune. Les productions qui en résulteront seront présentées dans une version expérimentale au domaine du Défend dans le cadre du festival PAC et lors d'une exposition qui se déroulera à Toulon en 2021 ou 2022.

PARTENARIAT

Il pourra être proposé à l'artiste d'intervenir au sein des écoles d'art partenaires pour témoigner de l'expérience de la résidence d'artiste en milieu rural.

Les candidatures sont à envoyer à :
residence@voyonsvoir.org

Réception des candidatures jusqu'au
24 février 2021 minuit

Communication de la sélection
le 8 mars 2021 au plus tard



